

«Le don d'organes sauve des vies»

Trop peu de personnes sont conscientes qu'en faisant don d'un organe, elles sauvent une vie. C'est là l'avis de Trix Heberlein, présidente de Swisstransplant, la fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes. Conséquences: chaque année, plus de 50 personnes meurent parce qu'elles n'ont pas reçu d'organe à temps.

Lors de notre entretien, l'ancienne conseillère nationale et des Etats, Trix Heberlein, exprime son vœu: qu'il y ait de manière renforcée une

réflexion quant au don d'organes. Chacun devrait pouvoir répondre à l'avance à la question de savoir s'il veut faire don de ses organes après sa mort.

Trix Heberlein, existe-il une obligation de don d'organe?

Trix Heberlein: Non, bien sûr que non. Il n'y a pas non plus un droit aux organes. Il faut dans tous les cas défendre l'intouchabilité du corps. Chacune et chacun peut et doit décider librement de faire don de ses propres organes ou non.

Longues listes d'attente

Pourquoi faire don de mes organes?

Chaque don d'organes sauve des vies humaines. Beaucoup de patientes et de patients meurent chaque année parce qu'ils ne reçoivent pas un don d'organe à temps. A la fin de l'année dernière, 870 personnes attendaient un organe. Face à ce chiffre, seules 81 personnes ont fait des dons d'organes après leur mort. De plus, attendre un organe est généralement synonyme de maladie grave, de baisse de la qualité de vie et de frais élevés.

Le don d'organes reste un sujet tabou?

Non. Le problème est plutôt que beaucoup de gens n'aiment pas penser à leur propre mort. Et lorsque le moment arrive, la plupart du temps, il est trop tard pour prendre une décision.

Qui peut faire don de ses organes?

Tous, les personnes jeunes comme les personnes âgées, hommes et femmes confondus. L'année dernière, le donneur d'organe le plus âgé avait 80 ans. Ce qui est décisif, c'est que la personne donne son autorisation. La manière



Active, dans la nature et dans la famille

La réponse de Trix Heberlein à la question de savoir comment elle garde la santé est «beaucoup d'air frais et de mouvement». Elle fait du vélo deux à trois fois par semaine, devant chez elle ou dans les montagnes. De plus, elle veille à dormir suffisamment: «Je me lève tôt et je ne me couche pas tard». Interrompue par un bref appel téléphonique de sa fille, elle ajoute fièrement que «garder les petits-enfants aide énormément à rester en forme». Et que cela est amusant.



la plus simple de le faire est au moyen de la carte de donneur, qui représente une déclaration de volonté, comme un testament.

Déclaration et information à l'avance

Que se passe-t-il si quelqu'un ne veut pas faire don de ses organes?

Il faut respecter cela. Chaque personne a le droit de ne pas faire don de ses organes. Ce qui est important, c'est que chacun d'entre nous se pose la question assez tôt, déclare sa volonté et en informe ses proches. Il ne faut pas attendre d'être à l'hôpital.

Beaucoup de gens ont peur de ne plus être bien soignés, après avoir fait leur déclaration.

Aucun médecin ne laisse son patient mourir à dessein. De plus, les organes ne sont employés que lorsque la mort ne fait plus aucun doute, lorsque toutes les fonctions du cerveau et du tronc cérébral sont définitivement éteintes. Cela doit être confirmé par deux médecins indépendants, et cela deux fois, en six heures.

Entretien:

Christian Beusch

Responsable Communication d'entreprise

De l'aide pour plus de 8000 personnes

En tant que présidente de Swisstransplant, Trix Heberlein s'engage pour la promotion et le développement de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules à l'échelle de tout le pays. La fondation est responsable pour la coordination entre les organes à disposition et les patientes et patients. Depuis la création de Swisstransplant, plus de 8000 personnes ont reçu un organe au cours des 22 dernières années, en Suisse. L'avocate Trix Heberlein a été Conseillère nationale de 1991 à 2003 et a représenté le canton de Zürich, en tant que Conseillère aux Etats, de 2003 à 2007.

Carte personnelle

Au moyen de la carte de donneur, toute personne peut simplement déclarer si elle veut faire don de ses organes après le décès, et si oui, de quels organes, de quel tissu et de quelles cellules. Cette carte peut être chargée et imprimée simplement à partir d'Internet (www.swisstransplant.ch) ou commandée directement auprès de Swisstransplant. Il est important de toujours porter sa carte de donneur sur soi, tout comme la carte d'identité ou le permis de conduire. Le donneur et le receveur restent toujours anonymes. Ceux qui désirent soutenir Swisstransplant financièrement peuvent le faire par un don (compte postal: 80-14916-8).